

ponible. On n'a rien vu de tel depuis nombre d'années. Je me rappelle qu'une situation à peu près analogue a existé aux Etats-Unis en 1907, je pense, lorsque l'argent était devenu si rare durant une panique financière que si l'on cherchait à encaisser son chèque sur ses propres fonds à la banque, celle-ci demandait: "Qu'allez-vous faire de cet argent?" Et, si le client ne pouvait donner une réponse satisfaisante, en disant par exemple qu'il voulait payer des salaires, il ne pouvait toucher la somme demandée. Il existe un état de choses à peu près identique en Australie. L'honorable député de Vancouver-Centre avoue que la convention de commerce avec l'Australie ne nous lèse guère, du moins dans aucune classe particulière de commerce. Les œufs ne sont nullement importés; nous importons du beurre, mais en si faible quantité de l'Australie qu'il n'y a pas lieu de s'en plaindre. L'Australie toutefois n'est pas contente de sa convention, vu que nous lui vendons six fois plus qu'elle n'achète de nous. Par conséquent, elle refuse toute nouvelle importation de chez nous, et ses banques répartissent l'argent afin de restreindre ses importations. Dans ces circonstances, nous demandons à ce pays,—je ne dis pas que nous le prions,—d'abroger le pacte ou d'accorder des conditions plus favorables au Canada. Alors, quelle réponse espérons-nous? Les Australiens vont déchirer le traité et nous le jeter à la figure. Ils diront: "Nous avons attendu cette occasion, et elle s'est présentée". Nous ne pouvons présenter la proposition Oliver Twist dans un cas comme celui-ci. L'opposition ne pouvait choisir un pire moment pour suggérer une révision du traité. C'est une politique imprévoyante. Lorsque les temps sont tellement durs que les employés travaillant pour quelque grosse compagnie ne sont pas complètement occupés, ils ne cherchent pas alors, à obtenir des augmentations de salaires. Nous ne blâmons pas le service des pompiers lorsque le feu est à la maison; nous ne sommes que trop heureux alors d'avoir leur secours.

On me demande pourquoi la situation est si critique en Colombie-Anglaise? Je vais l'expliquer. Il y a plusieurs raisons, et l'une des plus importantes est la situation de l'industrie forestière. On sait que le sénat américain a voté l'imposition d'un droit d'un dollar et demi sur chaque mille pied de poids de construction exporté par le Canada aux Etats-Unis. C'est un coup terrible porté à cette industrie en Colombie-Anglaise. En outre, j'ai lu aujourd'hui dans un journal que je viens de recevoir de chez moi que les tarifs du fret de la Colombie-Anglaise ont aug-

[M. Neill.]

menté notablement. C'est donc un autre désavantage pour l'exploitation forestière. On prétend qu'il est possible que le sénat américain revienne sur sa décision, mais il est très peu probable que ce droit ne soit pas appliqué. Je citerai quelques télégrammes pour montrer ce que les industriels de la Colombie-Anglaise pensent de cette situation. En voici un:

Les manufacturiers de bois de construction de la Colombie-Anglaise sont alarmés parce qu'ils craignent de perdre le marché australien, et ils espèrent sincèrement que vous appuierez le plus possible leurs efforts tendant à un marché plus considérable et à un emploi constant dans l'industrie forestière.

Cette dépêche est signée par le secrétaire de l'association *British Columbia Lumber Manufacturing*, société très importante. Voici une partie d'un autre télégramme:

C'est une question très sérieuse pour les exploitants forestiers de la Colombie-Anglaise qui trouvent très difficile de vendre leur produit sur les marchés de l'univers. Un commerce de bois plus intense avec les antipodes permettrait aux scieries de fonctionner constamment et de fournir du travail à des milliers d'ouvriers dans votre région. Nous vous prions instamment d'aider aux exploitants forestiers en ce moment.

J'ai d'autres dépêches, mais il est inutile de les lire. Voici quelques extraits de journaux, la plupart du *Daily Province*, organe conservateur très bien rédigé. Ce journal a dit récemment que la convention de commerce avec les Etats-Unis épuisait la Colombie-Anglaise. Voici ce que dit un des derniers éditoriaux:

Le sénat des Etats-Unis a voté un droit de \$1.50 par mille pieds de planche sur le bois mou de construction importé en ce pays, et si le tarif devient loi, le Canada en souffrira beaucoup...

Le Canada a exporté aux Etats-Unis en 1928 du bois de construction d'une valeur de 36 millions de dollars. . . Du port de Vancouver seulement, cette année-là nous avons envoyé aux Etats-Unis 95,000,000 de pieds de notre pin, cèdre et sapin.

Voici un avis disant que les scieries de bardeaux cessent leurs opérations dans une proportion de 25 p. 100.

Ecoutez encore ceci:

Le tarif des Etats-Unis va enrayer l'exportation de la ville Royale.

C'est la ville de New Westminster.

Il va nuire sérieusement aux scieries de cette ville et diminuera leurs exportations aux Etats-Unis de 80 à 95 p. 100.

Et encore:

Voilà des pertes lourdes. Selon les compagnies forestières de Vancouver, le Canada perdra environ 2 millions de dollars par année. L'on affirme que ces droits nuiront considéra-